



OPALE
OBSERVATOIRE
PARTENARIAL
ECONOMIE
EMPLOI
INSERTION

AVRIL 2025

L'insertion par l'activité économique (IAE) dans la métropole de Lyon

Note analytique 2023

70 établissements conventionnés dans la métropole en 2023	2
Les secteurs d'activité investis par l'IAE	4
87 millions d'€ de chiffre d'affaires en 2023	7
Moins de salariés en parcours d'insertion en 2023	9
Tous les profils impactés par la baisse du nombre de salariés	11
La moitié de sorties dynamiques	13
Le personnel encadrant dans les structures	15
Fiches d'identité 2023 des types de structures	17
Messages clés 2023	18
La localisation des SIAE sur le territoire de la métropole	19

SYNTHÈSE

Un travail relatif à l'insertion par l'activité économique (IAE) sur l'ensemble de la circonscription du Rhône a été confié à l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise en 2020 pour éclairer les décideurs sur la mise en œuvre d'une gouvernance territoriale de l'IAE. Depuis, la Métropole de Lyon a confié à l'Agence le suivi annuel du secteur sur le territoire métropolitain. Les résultats de cette note s'appuient sur les données des services de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) du Rhône.

En 2023, 70 établissements sont conventionnés. Pour la première fois depuis 2020, aucune structure n'a été créée cette année. Les financements dédiés au développement de l'IAE dans le cadre du Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique sont clos.

6 250 salariés ont été accompagnés en 2023, en baisse de 3% par rapport à l'année précédente. Tous les profils de publics sont touchés par cette baisse ; qu'il s'agisse des jeunes ou des femmes par exemple. Néanmoins, comparé à 2018, situation de référence d'avant crise, le nombre de salariés accompagnés affiche une progression de +11,2% en cinq ans. Ce sont 630 salariés supplémentaires accompagnés par les SIAE en 2023 par rapport à 2018. Le chiffre d'affaires des SIAE se maintient en 2023 à 87 millions d'euros.

70 établissements conventionnés dans la métropole en 2023

Définitions

Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) :

Les salariés dans les ACI sont généralement en début de parcours d'insertion. Ils sont liés à la structure par un contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI). Les salariés produisent des biens et services qui sont ensuite commercialisés.

Entreprises d'insertion (EI) :

Les EI répondent aux mêmes règles qu'une entreprise classique, c'est leur finalité sociale qui les distingue de leurs concurrentes. Les salariés sont liés à la structure par un CDDI. Ils intègrent l'équipe de production. Les recettes résultent essentiellement de la commercialisation de biens ou services.

Associations intermédiaires (AI) :

Les AI embauchent des personnes éloignées de l'emploi par le biais de CDDI ou de CDD d'usage. Ces salariés sont mis à disposition d'entreprises, collectivités ou particuliers qui sont liés à l'AI par un contrat de mise à disposition.

Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) :

Les ETTI utilisent le travail temporaire comme support de l'insertion. Les salariés sont liés à l'ETTI par un contrat d'intérim d'insertion et l'ETTI est liée à l'entreprise cliente par un contrat de mise à disposition.

Entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI) :

Les EITI accompagnent les bénéficiaires dans la création de leur entreprise et dans sa gestion et proposent des formations et une mise en relation avec des clients.

2023, année de consolidation

Pour la première fois depuis cinq ans, le nombre d'établissements conventionnés n'augmente pas. 2023 est d'ailleurs la première année sans création depuis 2018.

Le constat 2023 peut surprendre après le dynamisme observé des années précédentes. En effet, neuf nouvelles structures avaient été conventionnées en 2022, cinq en 2021 et neuf en 2019-2020. Ce ralentissement était pourtant prévisible avec la fin du Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique.

En 2023, 70 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont installées et conventionnées avec l'Etat dans la métropole. Elles étaient 71 en 2022, 66 en 2021 et 61 en 2020, 56 en 2018.

2023 est une année marquée par l'apparition d'une nouvelle EI issue d'une scission pour raison administrative, sans réelle création de ce fait (site à Rillieux-la-Pape de Envie sud Est) et la disparition de deux établissements : un ACI (Les jardins d'Aiden) et une AI (Saint-Genis Emploi), absorbée par une autre (Reed AI).

Comme les années précédentes, huit structures sur dix (80%) de la circonscription départementale du Rhône sont implantées sur le territoire métropolitain. Au total, 88 structures existent dans le Rhône.

Plus de la moitié des SIAE de la métropole (56%) sont situées à Lyon ou Villeurbanne.

Un secteur transformé en cinq ans

Entre 2018 et 2023, 25 établissements ont été créés avec un rythme annuel allant jusqu'à 9 établissements nouveaux (le pic est atteint en 2022). Dans le même temps, 12 établisse-

ments ont fermé (deux ont fait l'objet d'une fusion ou d'une absorption).

En cinq ans, la physionomie du secteur de l'IAE a beaucoup changé. Le secteur s'est fortement diversifié. Les établissements nouvellement créés ont pour la plupart porté de nouvelles activités.

Les poids des deux secteurs historiques de l'IAE à savoir celui du bâtiment et des travaux publics et celui du nettoyage, de l'entretien et de la propreté des locaux ont fortement diminué en cinq ans. En 2018, 41% et 45% des SIAE proposaient respectivement ces activités ; en 2023, elles sont 23% et 30%.

2020 semble avoir été un tournant pour l'IAE avec un fort développement dans les secteurs de l'économie circulaire (remise en état et revente, ressourceries, valorisation, tri et recyclage) et du développement durable (notamment l'essor des ateliers de revente, réparation et entretien de vélos).

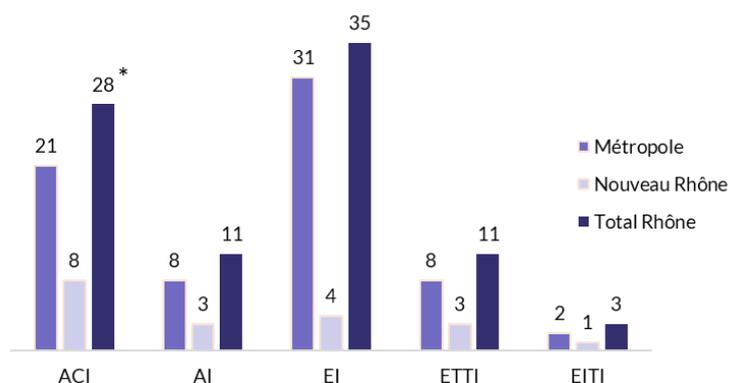
En 2021, deux nouvelles activités innovantes sont entrées dans le champ de l'IAE : l'hôtellerie solidaire et la production en circuit court de boissons. 2022 a vu l'entrée de la sous-traitance industrielle, la confirmation des activités de circuit court, une pension canine et l'implantation des structures EITI accompagnant à l'entreprenariat individuel.

Aucune nouvelle activité n'est recensée en 2023.

Un secteur en restructuration

Actuellement, le secteur fait face à des mouvements de restructuration (fusion, absorption, scission, rachat). En 2022, l'activité de l'ACI Le Grenier de l'association hôtel social a été reprise par l'association Le Tremplin et l'EI ENVIE Rhône-Alpes est née de la fusion de ENVIE Rhône et ENVIE Loire.

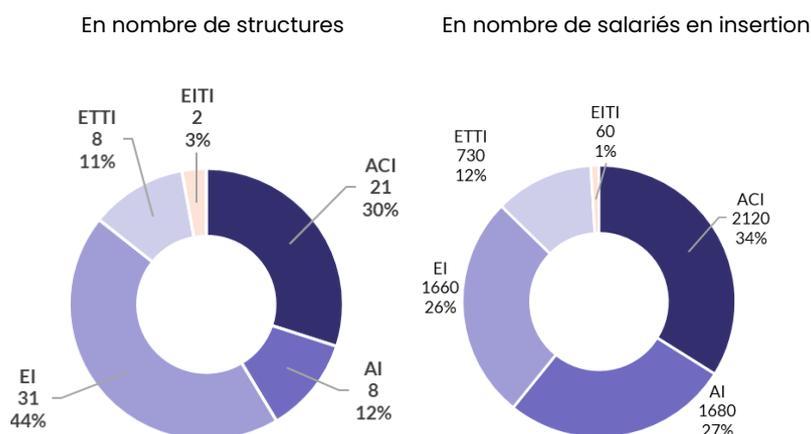
Les structures de l'IAE par type en 2023 dans la circonscription du Rhône



* Un ACI est composé de deux chantiers d'insertion dont l'un est localisé sur le territoire métropolitain et l'autre sur le Nouveau Rhône. A l'échelle de la circonscription du Rhône, il compte pour un seul ACI.

Note : en 2023, une nouvelle structure a été créée dans le Nouveau Rhône, aucune dans la métropole.

Les structures de l'IAE par type en 2023 dans la métropole de Lyon



2019-2022 : la volonté de développement de l'IAE

Dans la suite de la *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté* qui identifie « l'insertion durable sur le marché du travail comme un premier gage de sortie de la pauvreté », le *Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique* (septembre 2019) en identifiant l'IAE comme « l'un des leviers les plus pertinents et les plus puissants pour dessiner les contours d'une société plus inclusive » décline les mesures pour une « IAE repensée, augmentée et valorisée ».

Des objectifs de développement du secteur avec des financements associés servent l'objectif national affiché d'augmenter de 20 % chaque année le nombre de personnes accompagnées par les SIAE d'ici 2022.

Les évolutions du secteur (notamment l'augmentation des conventionnements) sur le territoire de la métropole se lisent au regard de cette volonté de développement de l'IAE.

Cette année, l'AI Saint Genis Emploi est absorbée par l'association Reed AI et ENVIE Sud est se scinde en deux entités.

Une répartition par type de structures stable

En 2023, la répartition des SIAE par type de structures reste sensiblement la même que celle des années précédentes.

Les ETTI et les EITI n'ont pas connu de changement : ni fermeture, ni création. Elles restent au nombre de 8 et de 2.

La fermeture d'un ACI, la scission d'une EI et l'absorption d'une AI modifient à la marge la répartition en faveur des EI : elles représentent 44% de l'ensemble des établissements conventionnés en 2023 (contre 42% en 2022).

Au total, 31 EI, 21 ACI, 9 ETTI, 8 AI et 2 EITI composent le paysage de l'IAE dans la métropole en 2023.

Comme les années précédentes, les EI et les ACI représentent quasiment les trois-quarts de l'ensemble des structures implantées dans la métropole (74%).

Mais une répartition en nombre de salariés qui évolue

En 2023, la répartition par type de structures en nombre de salariés en insertion au cours de l'année continue d'évoluer. Pour la première fois, les EI accompagnent quasiment le même nombre de salariés que les AI.

En 2023, les EI et les AI accompagnent respectivement 26% et 27% de l'ensemble des salariés en insertion. En 2018, 43% des salariés en insertion étaient accompagnés par les AI tandis qu'ils étaient 19% à être accompagnés par une EI.

Les huit associations intermédiaires du territoire—qui représentent 12% des structures—accompagnent 27% des salariés en insertion. A l'inverse, les EI comptent pour 44% de l'ensemble des SIAE du territoire et accompagnent 26% des salariés en insertion.

En 2022, les AI n'étaient plus les structures les plus pourvoyeuses d'emplois salariés dans l'IAE sur le territoire métropolitain. Ce résultat se confirme cette année. Ce sont désormais les ACI qui accompagnent le plus de salariés (34%) (cf. analyse détaillée page 9).

Les secteurs d'activité investis par l'IAE

Éclairage

La catégorisation des secteurs d'activité a évolué depuis 2018 pour être en phase avec l'évolution des secteurs investis.

Notamment, le développement des **ressourceries** a conduit à en faire une catégorie dès 2020. Auparavant, cette activité de vente de matériels de deuxième main était comptabilisée dans les rubriques de valorisation/tri/recyclage ou services solidaires. De même l'activité de **collecte/revente/économie circulaire** est nouvelle en 2020. En 2018, une seule structure proposait cette activité avec remise en état et SAV. Elle était alors comptabilisée dans la rubrique valorisation/tri/recyclage. La catégorie **mobilités/transports** a également été créée en 2020 pour tenir compte des nouvelles structures positionnées sur l'activité d'entretien (réparation) et de remise en état de vélos. En 2021, les activités d'**hôtellerie** et de **production/circuit court** ont été créées. En 2022, la sous-traitance industrielle, la pension canine et l'accompagnement de l'entrepreneuriat enrichissent la liste des secteurs d'activité.

En 2023, la liste des secteurs d'activité reste inchangée.

Une diversification installée

Alors qu'en 2018, près de la moitié (45%) des 56 structures exerçait une activité de nettoyage, propreté, entretien des locaux et plus de quatre structures sur dix (41%) une activité liée aux métiers du bâtiment et travaux publics, l'IAE, en 2023, assume la tendance des années précédentes et confirme la baisse notable du poids de ces deux secteurs.

En 2023, la part des structures qui proposent ces activités est passée respectivement de 45% à 30% et de 41% à 23%.

En 2018, la palette d'activités des SIAE était plus concentrée : ces deux activités représentaient 39% de l'ensemble des activités de l'IAE. En 2023, elles représentent 25% de l'ensemble des activités proposées par les SIAE (26% en 2022, 29% en 2021, 30% en 2020).

Si la baisse observée en 2022 était, comme les deux années précédentes, le fait de la diversification (les nouvelles structures conventionnées chaque année depuis 2019 étaient positionnées sur des secteurs d'activité autres que ceux du nettoyage ou du bâtiment), la baisse en 2023 n'est pas le fait de la diversification mais le résultat de l'absorption d'une structure qui proposait une activité dans le nettoyage, la propreté, l'entretien.

23% des SIAE dans le bâtiment et les travaux publics en 2023

30% des SIAE dans le nettoyage, la propreté et l'entretien des locaux en 2023

L'économie circulaire en croissance

L'IAE propose 24 activités en 2023 comme en 2022 (16 en 2018).

Le secteur du nettoyage, de la propreté, de l'entretien des locaux reste en tête mais celui du bâtiment et des travaux publics est déclassé depuis 2022 et se situe en 3^e position : respectivement 22 et 17 structures proposent ces activités.

A partir de 2020, l'activité de valorisation, tri, recyclage est devenue l'une des principales (la 3^e plus importante). Depuis 2022, cette activité est la deuxième la plus pratiquée par les SIAE ; en 2023, 21 structures portent cette activité.

20% des structures de l'IAE proposent des services à la personne en 2023 soit 15 établissements conventionnés. Elles représentaient 25% en 2020. Le poids du secteur diminue du fait des nouvelles structures conventionnées depuis 2020 sur d'autres segments d'activité.

Au total, au moins une SIAE sur cinq parmi les 70 établissements propose du nettoyage, de l'entretien, de la propreté et/ou une activité de valorisation/tri/recyclage et/ou une activité en lien avec le bâtiment/travaux publics et/ou des services aux particuliers. Ces quatre secteurs comptent pour près de la moitié de l'ensemble des activités (49%).

La diversification depuis 2018

aucun nouveau secteur en 2023
+ 3 nouveaux secteurs en 2022
+ 2 nouveaux secteurs en 2021
+ 3 nouveaux secteurs en 2020

S'agissant des autres activités, la hiérarchie reste globalement identique à celle constatée en 2022.

L'évolution des activités dans l'IAE

En 2023, 22 SIAE proposent un support d'accompagnement dans le secteur du nettoyage/propreté/entretien ; elles étaient 25 en 2020. 17 SIAE proposent des activités dans le bâtiment et les travaux publics (y compris le second œuvre) en 2023 alors qu'elles étaient 20 en 2020. En 2023, 21 structures ont une activité de valorisation/tri/recyclage ; elles étaient 19 en 2020.

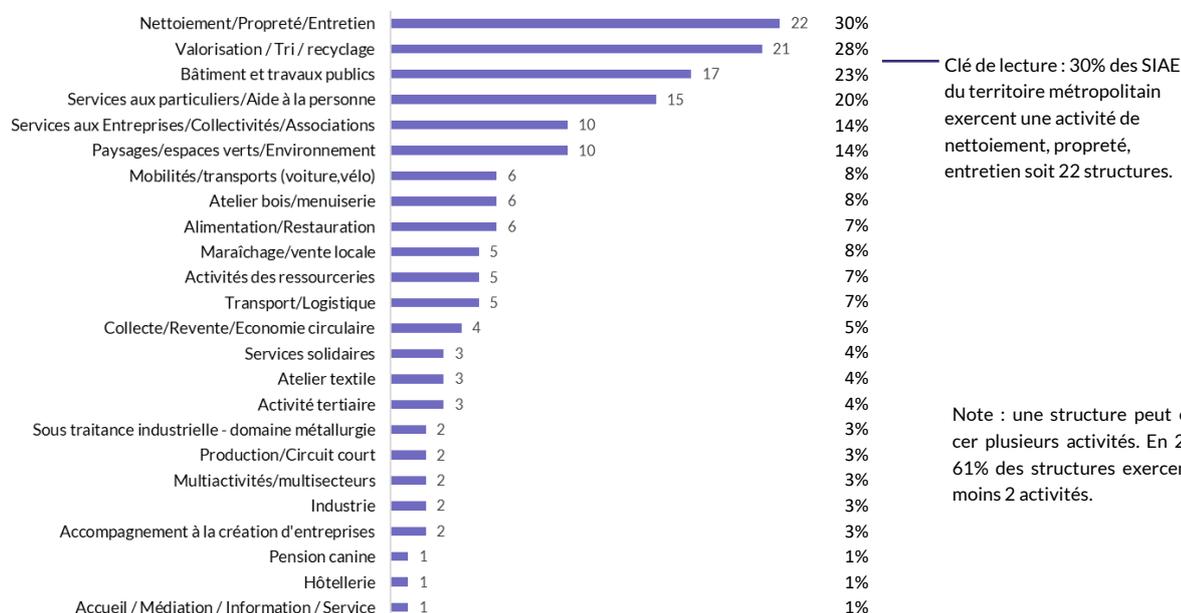
Les services aux entreprises et collectivités ainsi que l'activité paysages et espaces verts ont diminué avec deux SIAE en moins sur chacune de ces activités (12 en 2020, 10 en 2023).

De nouveaux secteurs

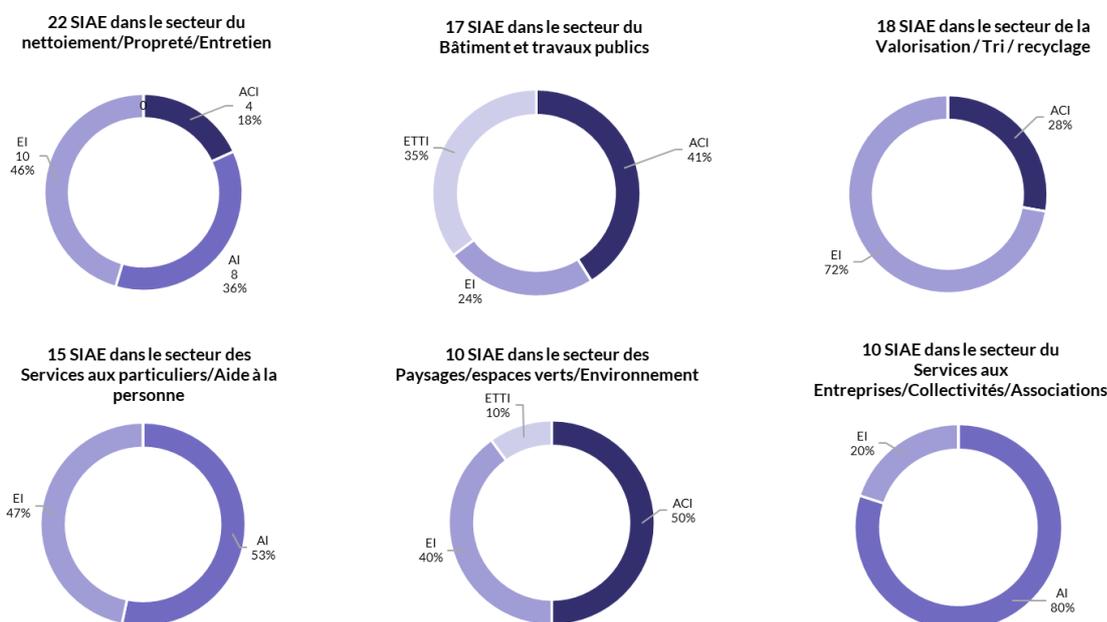
Cinq nouveaux secteurs d'activité ont fait leur apparition depuis 2020 : pension canine, hôtellerie, production/circuit court, sous-traitance industrielle dans la métallurgie, accompagnement à la création d'entreprises.

La diversification ne se lit pas seulement en termes d'opportunité de marché. Elle est le résultat des choix de développement stratégiques arrêtés par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (Ddets) pour la circonscription du Rhône puis de la validation par le conseil départemental d'insertion par l'activité économique (CDIAE).

Les secteurs d'activité des SIAE en 2023



Les principaux secteurs d'activité investis en 2023 par type de structures



Des spécialisations sectorielles selon les types de structures

Plus du quart des ACI (28%, 7 structures) exercent une activité dans le secteur du bâtiment/travaux publics (essentiellement le 2^d œuvre). 20% des ACI (5 structures) proposent des activités dans les espaces verts, le maraîchage et la vente locale de leurs productions, la valorisation, le tri et le recyclage, les ateliers de travail du bois (rénovation, menuiserie), des ateliers de réparation vélo. 44% des ACI exercent une seule activité.

Les EI sont plus de quatre sur dix (43%, 13 structures) à avoir une activité liée à la valorisation, au tri, au recyclage. Elles sont un tiers (33% soit 10 structures) à être investies dans le nettoyage, la propreté, l'entretien. 23% des EI (7 structures) œuvrent dans le domaine

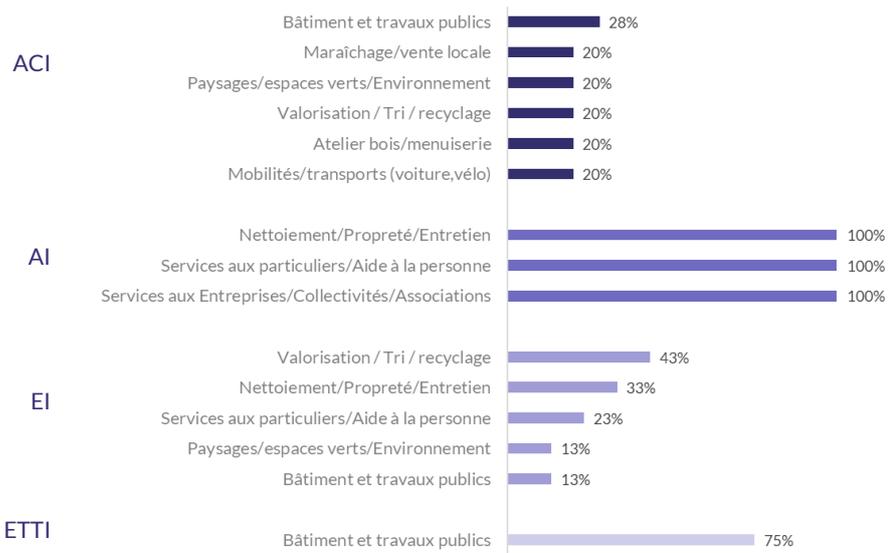
des services aux particuliers/Aide à la personne. Plus d'une sur dix (13%, 4 structures) a une activité dans le bâtiment et travaux publics et/ou dans les paysages et espaces verts. 60% des EI proposent au moins deux activités.

La totalité des AI sont positionnées dans les services aux particuliers/Aide à la personne, le Nettoyement/Propreté/Entretien et dans le secteur des services aux Entreprises/Collectivités/Associations.

Les trois-quarts des ETTI sont spécialisées dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Principaux secteurs investis par type de structures en 2023

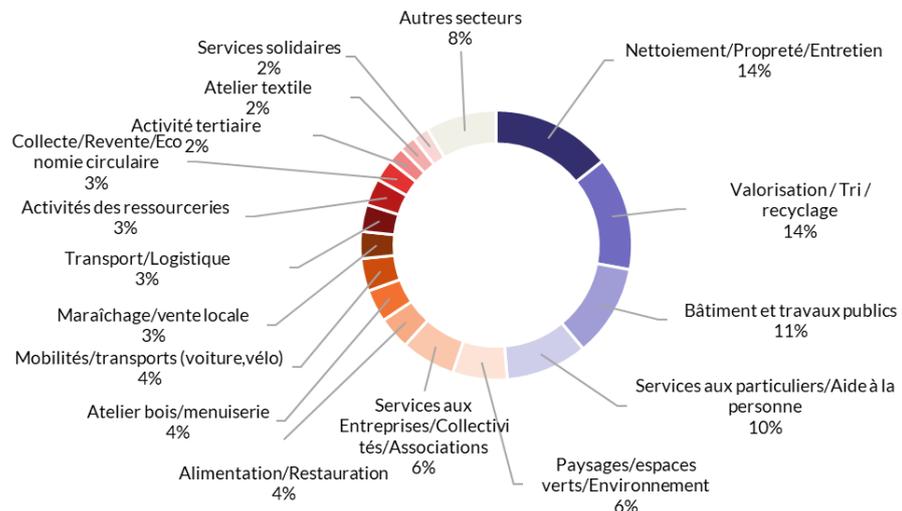
Clés de lecture : 28% des ACI ont une activité dans le bâtiment et les travaux publics; 20% dans le maraîchage/vente locale. Ils sont également 20% à avoir une activité dans le secteur des paysages et espaces verts. Les 8 AI proposent toutes des services aux particuliers, aux entreprises et collectivités et du nettoyage, propreté, entretien des locaux.



Part des secteurs d'activité investis en 2023

Clé de lecture : En 2023, sur le territoire métropolitain, 14% de l'activité totale des SIAE concerne le nettoyage, la propreté, l'entretien, 11% concerne le secteur du bâtiment et des travaux publics, 14% celui de la valorisation, du tri et du recyclage, 10% les services aux particuliers. Ces quatre secteurs d'activité représentent plus de la moitié de l'activité totale (49%).

Note : dans la catégorie « services solidaires » sont concernées les activités suivantes : déménagement social, récupération/débarrassage, épicerie solidaire, brocante et boutiques solidaires, magasin social.



87 millions € de chiffre d'affaires en 2023

Décryptage

Ces dernières années, un nouveau phénomène s'observe dans l'IAE avec le conventionnement d'entreprises déjà en activité. Le volet insertion s'ajoute *a posteriori* et ne représente qu'une petite partie des salariés de ces structures. Par voie de conséquence, l'IAE en tant que telle ne représente qu'une part minime du chiffre d'affaires global. Le phénomène s'observe surtout dans les EI. Le montant du chiffre d'affaires affiché ici tient compte de ces structures. Il est surévalué.

Raisonnement en termes d'évolution permet de mieux appréhender la tendance du secteur de l'IAE : est-il en expansion ? Est-il en diminution ?

Raisonnement à champ constant permet en outre d'améliorer l'analyse en neutralisant les effets de champ. Avec cette précaution supplémentaire, l'évolution du chiffre d'affaires est plus juste.

Un chiffre d'affaires stable

Les SIAE implantées sur le territoire de la métropole avaient dégagé un chiffre d'affaires (CA) de 61,7 millions € en 2020. L'augmentation 2020 du chiffre d'affaires était essentiellement due aux structures nouvellement conventionnées. Elles contribuaient pour 5,3 millions € au CA 2020.

En 2021, le chiffre d'affaires du secteur augmentait de +17,9% en une seule année. A champ constant (en ne retenant que les structures existantes en 2020 et en 2021), le CA affichait un taux d'évolution de +15,2%. Cette année-là, les structures conventionnées du territoire métropolitain avaient généré 72,5 millions €.

En 2022, les 71 structures ont dégagé un chiffre d'affaires de 87 millions, en hausse de +19,7% par rapport à l'année précédente. En neutralisant l'effet des nouvelles structures ayant conventionné en 2022, le taux d'évolution annuelle affichait +7,5% d'augmentation.

2023 affiche un chiffre d'affaires comparable à 2022 avec toutefois une légère hausse égale à +0,6%. A champ constant, néanmoins, le chiffre d'affaires est stable (il diminue de -0,1%).

Des évolutions contrastées au sein de l'IAE

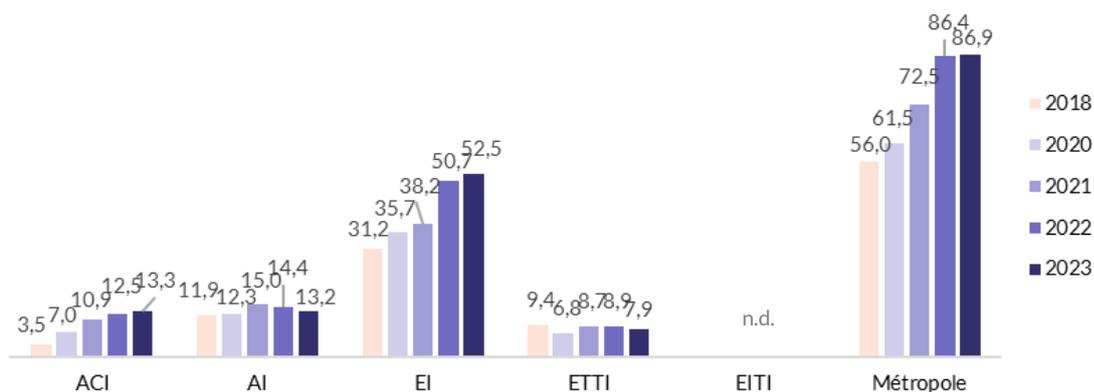
En 2023, le chiffre d'affaires augmente dans les ACI (+6,5%) et les EI (+3,6%) mais diminue dans les AI (-8,1%) et fortement dans les ETTI (-11,4%). A champ constant, en tenant compte de la fermeture de l'ACI et de l'absorption de l'activité de l'AI, le taux d'évolution des ACI est égal à 7,0% et celui des AI reste à -8,1%.

61% du chiffre d'affaires 2023 (52,5 millions €) provient des entreprises d'insertion. Il convient pourtant de nuancer ce résultat puisque certaines EI accompagnent à la marge l'insertion. Le chiffre d'affaires dédié à l'insertion se situe probablement entre 45 millions € et 48 millions € et représente entre 56% et 58% de l'ensemble du chiffre d'affaires des SIAE.

En termes de dynamique, en cinq ans, le chiffre d'affaires des ACI a presque quadruplé, passant de 3,5 millions € en 2018 à 13,3 millions € en 2023 corrélé à une augmentation des effectifs en insertion de +55,0% (cf. analyse page 9).

Le chiffre d'affaires des AI montre une tendance plus heurtée même si le niveau du chiffre d'affaires 2023 reste supérieur à celui de 2018 : il a augmenté de +10,7% sur la

Chiffre d'affaires des SIAE (arrondis en millions €)*



* Données 2023 actualisées au 21/02/2025

période des cinq années mais diminue depuis 2022. Le chiffre d'affaires des AI en 2023 a perdu 1,2 million € par rapport à ce qu'il était en 2022.

Les ETTI sont également dans une tendance compliquée avec des mouvements de baisse et de hausse annuels importants ; les mouvements ne se compensent pas et sur la période de cinq ans, la baisse du chiffre d'affaires est égal à -16%. Le secteur des ETTI a perdu 1,7 million € cette année. Le chiffre d'affaires des ETTI compte pour 9% de l'ensemble en 2023.

S'agissant des EI, le chiffre d'affaires ne fait qu'augmenter sur la période. Sans ignorer le fait indéniable de l'essor des EI dans l'IAE ces cinq dernières années (12 structures nouvelles, 5 fermetures), l'accélération forte du chiffre d'affaires observée en 2022 (+33%) est due à l'arrivée de nouvelles EI et au fait que ces établissements ne sont pas tous uniquement dédiés à l'insertion.

Les AI, en difficulté

Les AI ont accusé une baisse de 4,0% en 2022 et ont perdu près de 600 000 € de chiffre d'affaires. Elles affichent une baisse encore plus importante en 2023 avec -1,2 millions €.

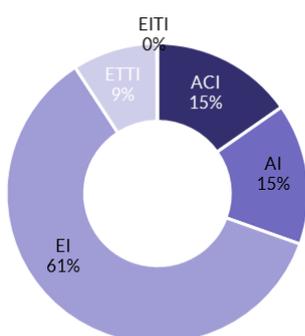
L'activité des AI avait pourtant réussi à se maintenir en 2020 malgré le contexte de crise sanitaire (+2,4% entre 2018 et 2020) et l'activité avait augmenté en 2021 (elles affichaient une évolution de +22,5% en un an). Sur les huit AI en fonctionnement en 2023, cinq sont concernées par la baisse de leur chiffre d'affaires. En conséquence, le poids qu'elles représentent dans l'ensemble du chiffre d'affaires généré par les SIAE diminue (15% en 2023 contre 21% en 2021).

Un secteur conventionné et subventionné

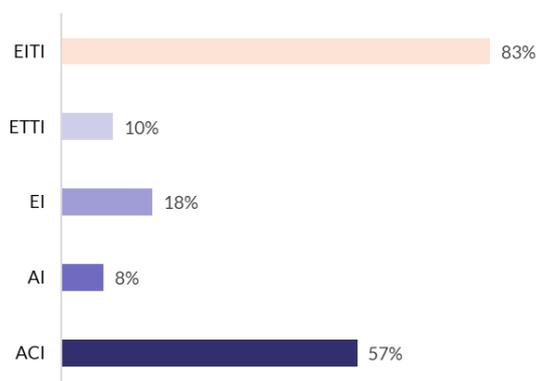
En 2023, 28% des ressources des structures proviennent de subventions publiques (Etat). 63% et 30% de ces subventions sont attribuées respectivement aux ateliers et chantiers d'insertion et aux entreprises d'insertion.

Les subventions représentent 57% des ressources des ACI, conséquence de leur mission d'inclusion de publics, (en début de parcours d'insertion, encore éloignés de l'emploi) et de leur statut limitant la part de leur chiffre d'affaires à 30% de leurs recettes.

Répartition du chiffre d'affaires dans l'IAE au 31/12/2023



Part des subventions publiques dans les ressources des structures au 31/12/2023



Moins de salariés en parcours d'insertion en 2023

6 250 salariés
en insertion en 2023

-3% évolution
2022/2023

+11% évolution
2018/2023

Éclairage

L'IAE s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi. La personne en insertion signe un contrat de travail spécifique avec une des quatre structures : ACI, AI, EI, ETTI, ou est accompagnée par une EITI dans sa création d'entreprise.

L'accompagnement comme le contrat est renouvelable dans la limite, en principe, d'une durée totale de 24 mois.

6 250 salariés en parcours d'insertion en 2023

En 2023, 6 250 salariés sont accompagnés par au moins une structure de l'IAE du territoire métropolitain ; ce sont 200 personnes de moins que l'année précédente (-3% en un an). La baisse est plus importante qu'au niveau national (-2%). Pour la première fois depuis cinq ans (exception faite de l'année Covid) le nombre de salariés accompagnés diminue dans la métropole.

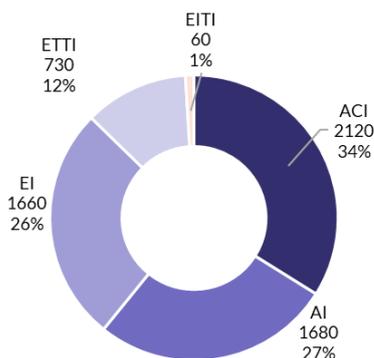
En 2022, 6 450 salariés avaient été accompagnés. En 2021, ils étaient 6 400 ; en 2020, 5 200 et en 2018, 5 600.

Néanmoins, comparée à 2018, situation de référence d'avant crise, le nombre de salariés accompagnés reste supérieur et affiche une progression de +11%.

Les ACI, plus gros accompagnateurs de salariés en parcours d'insertion

En 2023, 34% des salariés en insertion travaillent dans un ACI, 27% dans une AI, 26% dans une EI, 12% ont un contrat d'insertion dans une ETTI et 1% dans une EITI (60 salariés). Depuis 2022, les ACI sont les types de structures qui emploient le plus de personnes en insertion.

Répartition des effectifs salariés en insertion en 2023



En 2023, les effectifs de salariés en insertion dans les ACI sont stables (2 120 personnes). Ils ont progressé de +55% en cinq ans (+750 personnes entre 2018 et 2023).

Le nombre de personnes accompagnées par les AI est encore en recul cette année, pour la troisième année consécutive (-12% en 2023). Au total, ce sont 650 personnes accompagnées en moins depuis 2018.

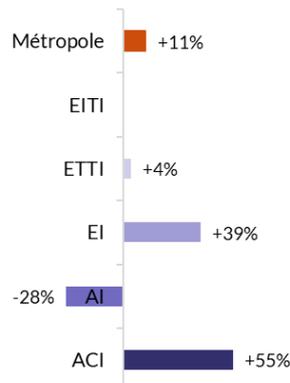
Les EI n'ont pas accompagné plus de personnes cette année que l'année dernière (1 660 personnes) mais depuis 2018, elles participent aux parcours d'insertion de 39% de salariés en plus (+450 personnes).

Le nombre de salariés accompagnés par les ETTI diminue cette année (-4%). En cinq ans, les effectifs ont néanmoins augmenté (+4% soit + 25 personnes).

Les EITI, nouvelles structures, au nombre de deux, continuent leur progression (20 personnes en 2022, 60 en 2023).

En 2023, le nombre de salariés accompagnés dans les ACI, les EI et les ETTI est supérieur à son niveau d'avant crise (2018). Pour ce qui est des ACI et des EI, il a d'ailleurs toujours crû, y compris en 2020 lors de la crise sanitaire et économique.

Evolution 2018-2023 des effectifs salariés en insertion par type de structures



En revanche, le nombre de salariés a fortement diminué dans les AI sur la période (-28% en cinq ans) malgré la hausse observée en 2021.

Les AI toujours en difficulté

Depuis 2022, les AI ne sont plus les premières employeuses du secteur.

En 2023, une structure a été absorbée par une autre. Elles sont désormais huit.

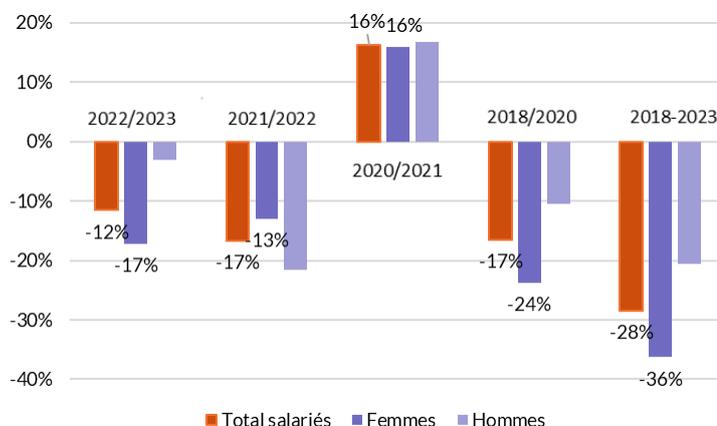
Le nombre de salariés accompagnés par les AI du territoire métropolitain compte pour 27% du total, en recul encore cette année.

Malgré la hausse amorcée en 2021 (+16%) après deux années de recul (2018, 2019), le nombre des salariés poursuit sa chute amorcée en 2022 (-17%), en 2023 (-12%) : 220 personnes de moins en 2023 après - 380 personnes en 2022. Au total, ce sont 670 personnes accompagnées en moins dans les AI depuis 2018 dont les trois-quarts sont des femmes.

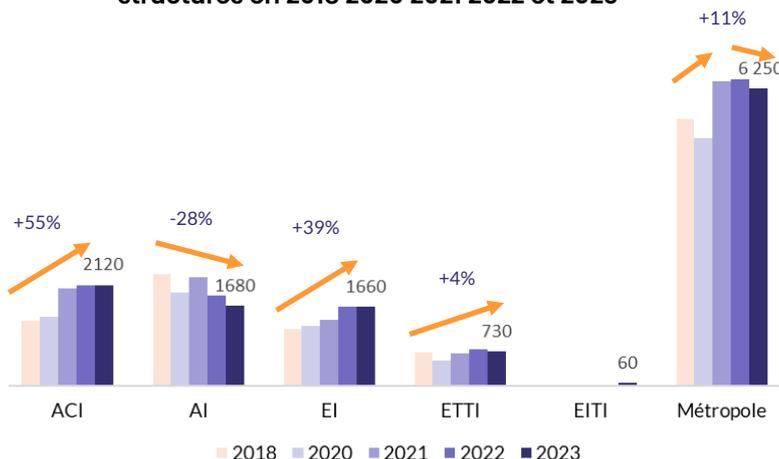
Ces types de structures font face à des causes exogènes qui les mettent en difficulté. Au moins trois freins sont pointés :

- la concurrence avec le secteur privé qui, face à la baisse du chômage, recrute des personnes de plus en plus éloignées de l'emploi, habituellement accompagnées par les SIAE,
- la baisse de la commande publique ,
- le contexte d'inflation depuis 2022 qui, de fait, se traduit par des arbitrages des ménages et a pour conséquence la diminution du recours aux interventions d'aide et de services à domicile.

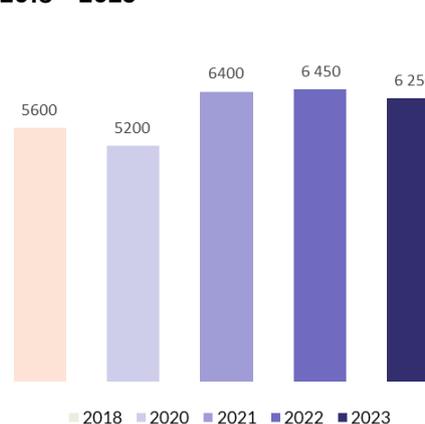
Evolution du nombre de salariés accompagnés dans les associations intermédiaires (AI) ces cinq dernières années (2018-2023)



Nombre de salariés accompagnés par type de structures en 2018 2020 2021 2022 et 2023



Nombre de salariés accompagnés 2018 - 2023





Tous les profils impactés par la baisse du nombre de salariés

2180 femmes en insertion en 2023

Le public féminin impacté par la baisse du poids des AI

En 2023, le nombre de femmes accompagnées augmente dans les ACI, les EI, les ETTI et les EITI mais cette hausse ne suffit pas à compenser la baisse du public féminin en insertion dans les AI (-200 femmes). En conséquence, l'effectif des femmes en insertion dans l'IAE diminue (-5,2%) cette année. Il est d'ailleurs inférieur à ce qu'il était avant crise, en 2018 (respectivement 2 180 femmes en 2023 contre 2 320 en 2018).

44% de femmes accompagnées dans les AI

-5% de femmes accompagnées par les SIAE entre 2022 et 2023

35% de femmes salariées en insertion en 2023

Les AI demeurent les structures qui emploient le plus de femmes : 44% des femmes en insertion dans une structure de l'IAE sont accompagnées par une association intermédiaire en 2023. Pourtant, cette part baisse : les AI employaient 65% des femmes dans l'IAE en 2018.

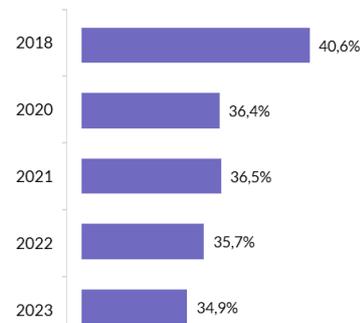
Cette évolution est le résultat à la fois de la baisse des effectifs dans les AI (-550 femmes et -190 hommes en cinq ans) et de la hausse du nombre d'emplois occupés par les femmes dans les autres types de structures (+400 sur la période dans les ACI, EI et ETTI).

Dans les ACI, les EI et les ETTI, la part des femmes reste globalement stable. La hausse d'activité dans ces structures se traduit aussi par une hausse d'accompagnement du public féminin.

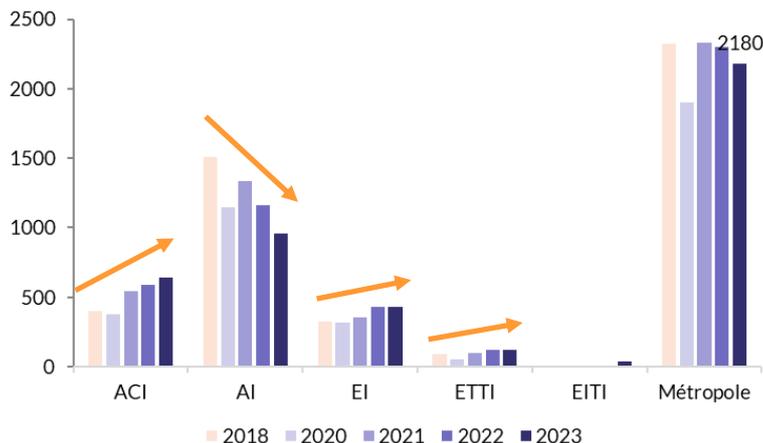
La baisse de l'activité des AI impacte directement le public féminin en parcours d'insertion dans l'IAE puisque ces structures accompagnent en majorité un public féminin : en 2023, 57% des salariés dans les AI du territoire sont des femmes.

En 2023, 35% des salariés en insertion sont des femmes ; en baisse continue depuis 2018 (41% en 2018).

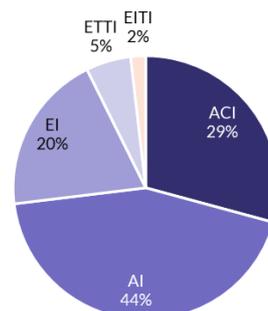
Part des femmes dans l'IAE 2018-2023



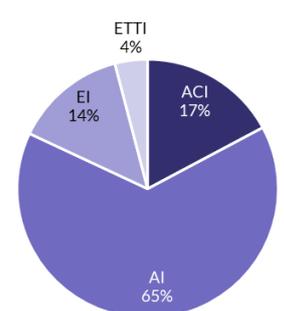
Nombre de femmes salariées en insertion par type de structure 2018-2023



Répartition des femmes en insertion en 2023



Répartition des femmes en insertion en 2018



Le nombre de salariés en baisse quel que soit l'âge

En 2023, les effectifs salariés de l'IAE baissent dans toutes les tranches d'âge : -5% pour les personnes de moins de 26 ans, -3% pour les personnes âgées de 26 à 49 ans et -2% pour les salariés de 50 ans et plus.

En 2023, 15% des salariés en insertion accompagnés dans la métropole sont des jeunes de moins de 26 ans ; ils sont 930. 66% des effectifs ont entre 26 et 49 ans soit 4 120 personnes et 19% ont 50 ans ou plus soit 1 200 personnes.

Les effectifs diminuent pour toutes les tranches d'âge quel que soit le type de structures sauf pour les jeunes dont le nombre augmente dans les ACI et les ETTI (respectivement +6% et +11% en un an).

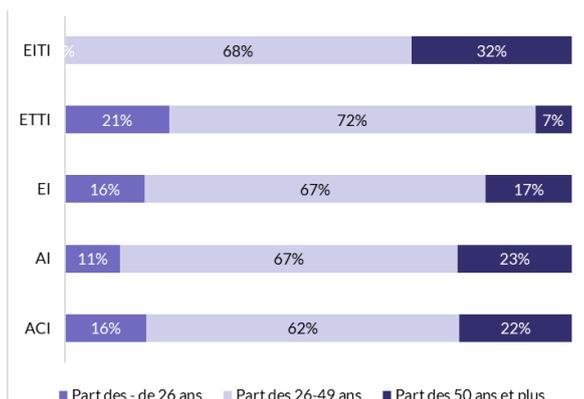
Sur la période 2018-2023, l'augmentation des effectifs de jeunes de moins de 26 ans (+62%) a modifié la structure des profils des salariés dans l'IAE : ils représentaient 10% de l'ensemble des effectifs salariés en 2018, ils comptent désormais pour 15% en 2023.

Quatre salariés en insertion sur dix, bénéficiaires de minima sociaux

Parmi les salariés en insertion, plus de 42% sont bénéficiaires d'au moins un minimum social (AAH, ASS, RSA), 28% vivent dans un quartier qui conjugue des difficultés économiques et sociales dit quartier prioritaire de la ville (QPV). Ces parts moyennes diffèrent selon les types de structures. Par exemple, plus de la moitié des salariés en insertion dans les ACI sont bénéficiaires de minima sociaux quand ils sont un tiers dans les ETTI ; 35% des salariés des AI vivent dans un QPV contre 25% dans les ACI.

Ces taux sont comparables à ceux de l'année dernière.

Répartition du nombre de salariés par tranche d'âge et par type de structure en 2023



Les salariés sans emploi depuis au moins deux ans en baisse ?

En moyenne, en 2023, 26% des salariés en insertion sont sans emploi depuis au moins 2 ans, en baisse de 2 points par rapport à 2022 et en baisse continue depuis 2018. Cette part est très différente selon les types de structures : 35% des salariés dans les ACI sont sans emploi depuis au moins 2 ans ; ils sont 8% dans les ETTI. Elle est en outre très variable d'une structure à l'autre.

Ces résultats vont à contre-courant des retours de terrain, d'autant plus que la situation récente de plein emploi conduit les SIAE à recruter des personnes très éloignées de l'emploi. Une explication pourrait provenir du système de recrutement via la plateforme de l'inclusion.

Près de la moitié du public peu ou pas formé

46% des salariés accompagnés en 2023 ont un niveau inférieur au CAP/BEP, 32% sont titulaires d'un CAP ou BEP et 22% ont au moins le niveau bac. Ces parts sont stables.

75% des jeunes accompagnés dans l'IAE sont peu qualifiés (80% en 2022).

Définitions

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : Créée par la loi n° 75-534 du 30 juin 1975, l'AAH vise à garantir un minimum de ressources aux personnes en situations de handicap.

Revenu de solidarité active (RSA) : Créé par la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008, le RSA assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer.

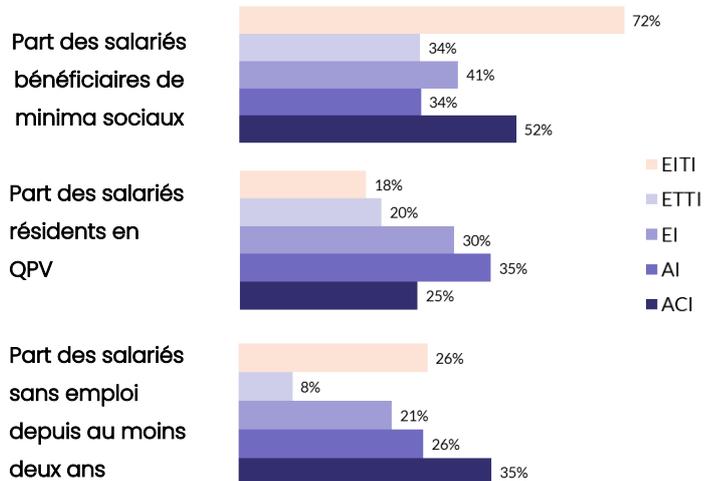
Allocation de solidarité spécifique (ASS) : L'allocation de solidarité spécifique (ASS) créée en 1984, garantit des ressources minimales aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage.

QPV : Quartier prioritaire de la ville.

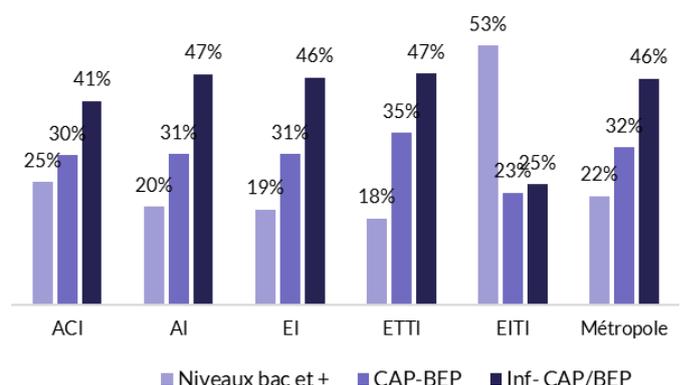
Précision

Les minima sociaux considérés ici sont l'AAH, le RSA et l'ASS.

Les salariés bénéficiaires de minima sociaux sont près de 9 sur 10 à être allocataire du RSA (86%).



Part des salariés selon leur niveau de formation et par type de structures en 2023



La moitié de sorties dynamiques

1 760 sorties
en 2023

-7% évolution
2022/2023 du nombre
de sorties

880 sorties
dynamiques

Éclairage

L'IAE s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi. Le salarié en insertion signe un contrat de travail spécifique avec une des cinq structures : ACI, AI, EI, ETTI, EITI.

Ce contrat est renouvelable dans la limite, en principe, d'une durée totale de 24 mois.

Les sorties dynamiques regroupent les parcours d'insertion qui ont débouché vers un emploi durable (CDI et CDD d'au moins 6 mois), vers un emploi de transition (CDD de moins de 6 mois) ou vers une sortie positive (formation, parcours vers une autre structure d'insertion par l'activité économique, prise de droits à la retraite).

Le taux de sorties dynamiques permet de rendre compte de la réussite des parcours d'insertion. Néanmoins, il ne se compare pas directement d'une année à l'autre. En effet, le taux peut varier d'une année à l'autre (du fait de la variation du volume de sorties totales) sans que le nombre de sorties dynamiques ait changé sur la période.

Le nombre de sorties de parcours en baisse

En 2022, les sorties augmentaient de 12% par rapport à l'année précédente dans un contexte d'augmentation du nombre de salariés accompagnés de +1%. Le nombre avait crû quel que soit le type de structures : +15% dans les ACI, +19% dans les AI, +4% dans les EI et +11% dans les ETTI.

En 2023, le nombre de salariés en insertion diminue de 3% et le nombre de sorties de parcours d'insertion de 7%. Le nombre de sorties augmente uniquement dans les EI (+18%). Il diminue fortement dans les AI (-34%).

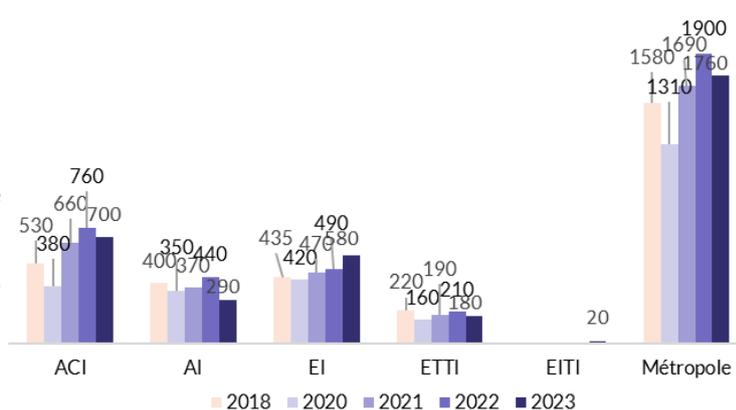
40% des sorties sont réalisées par les ACI soit 700 sorties.

Près de 900 sorties dynamiques

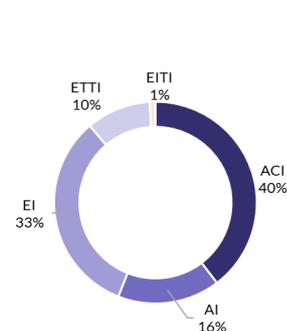
Les sorties dynamiques sont un élément particulièrement suivi puisque leur nombre et leur taux permettent d'apprécier la réussite d'un parcours d'insertion professionnelle.

Les sorties dynamiques ont diminué en un an dans les ACI (-14%), les AI (-19%) et les ETTI (-28%) mais ont augmenté dans les EI (+7%).

Nombre de sorties par type de structures depuis 2018



Répartition du nombre de sorties par type de structures en 2023



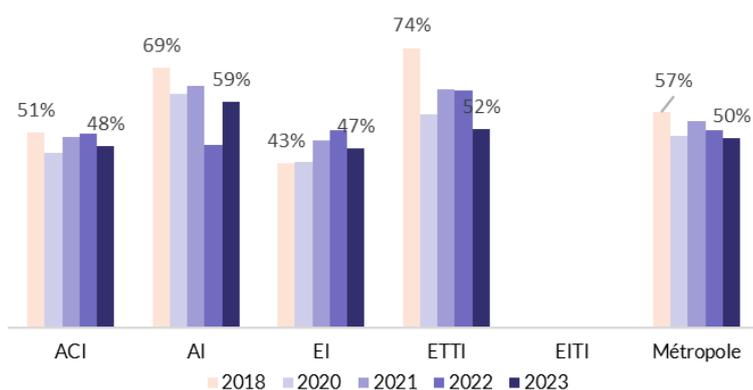
En 2023, 50% des sorties de parcours sont dynamiques. Leur part est en diminution chaque année depuis 2018 (exception faite de 2020, année de la crise sanitaire) : 57% des sorties étaient dynamiques en 2018, 54% en 2021, 52% en 2022.

Dans les ACI et les EI, moins de la moitié des sorties conduisent à un emploi durable ou de transition, une formation ou une orientation vers une autre SIAE (respectivement 48% et 47%). A l'inverse plus de la moitié des sorties sont dynamiques dans les AI et les ETTI (respectivement 59% et 52%).

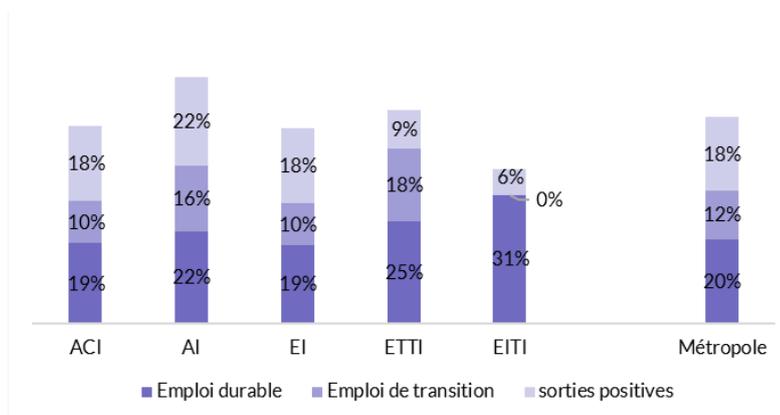
Des disparités fortes

Le taux de sorties dynamiques global et par type de structures « lisse » les réalités : en effet, si les taux de sorties dynamiques sont fortement différenciés par type de structures (de 47% dans les EI à 59% dans les AI), les écarts se révèlent encore plus élevés par structure. Les taux varient de 15% à 75% dans les ACI, de 42% à 76% dans les AI, de 14% à 85% dans les EI et de 13% à 71% dans les ETTI.

Taux de sorties dynamiques par type de structures en 2018 -2023



Répartition de sorties par type de sortie et par type de structure en 2023



Une sortie sur cinq en moyenne en emploi durable

L'emploi durable concerne les contrats à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée d'au moins 6 mois.

En 2023, 20% des sorties de l'IAE ont été transformées en emploi durable et closent un parcours d'insertion.

Le poids des sorties en emploi durable est différent selon les types de structures : 22% des fins de parcours dans les AI se soldent par un emploi durable, 25% dans les ETTI, 19% dans les ACI et les EI.

Le nombre de sorties en emploi de transition est en général inférieur. Le nombre de sorties positives (en formation, vers un autre parcours, prise des droits à la retraite) est au contraire proche de celui des sorties en emploi durable dans les ACI, les AI et les EI.

Les sorties en emploi durable sont en baisse

Ce constat est directement lié à la baisse du nombre de salariés en parcours en 2023 et à la diminution des taux de sorties dynamiques (dans tous les types de structures excepté dans les AI).

Les taux de sorties dynamiques varient en partie en fonction des évolutions des besoins des entreprises en matière d'emploi mais aussi de la typologie des publics accompagnés.

Ainsi, les retours terrains font état d'augmentation du nombre de personnes accompagnées avec des pathologies psychiques, des troubles du comportement et des publics en logements précaires ou sans logement, renforçant les freins à l'emploi.

360 personnes

en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois à l'issue de leur parcours en 2023.

Elles étaient 400 en 2022, 350 en 2021, 210 en 2020, 360 en 2018

Le personnel encadrant dans les structures

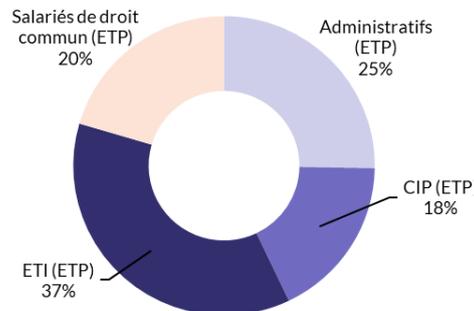
800 permanents dans les SIAE en 2023 (en équivalents temps plein)

Les SIAE employeurs

En 2023, les SIAE emploient près de 800 ETP permanents composés de quatre grandes catégories : les conseillers en insertion professionnelle (CIP) et les encadrants techniques d'insertion (ETI) qui sont les deux piliers de l'accompagnement, les métiers administratifs et pour certaines – en particulier pour certaines EI – des salariés de droit commun.

Les salariés de droit commun représentent 20,5% des ETP des SIAE en 2023 soit 166 ETP. En particulier, ils sont 33% dans les EI, 6% dans les ACI et 2% dans les ETTI.

Répartition des effectifs salariés permanents en ETP par métier en 2023



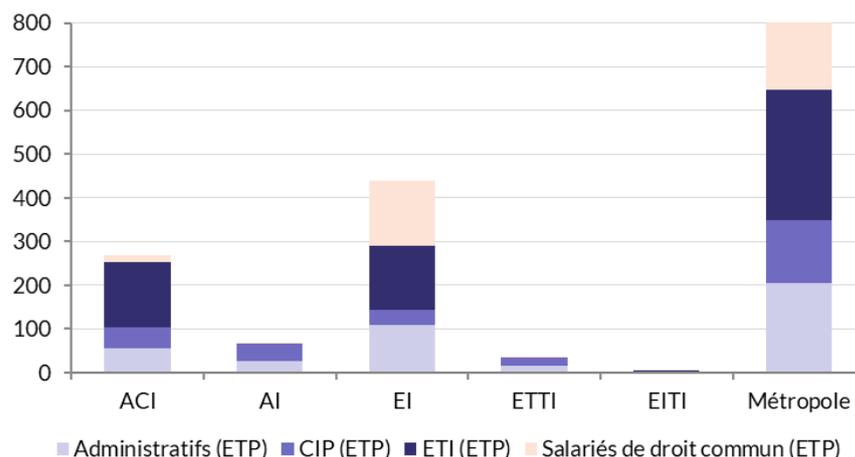
Des métiers spécifiques à l'insertion : les CIP et les ETI

En ne tenant pas compte des salariés de droit commun, 46% des permanents dans les SIAE sont des ETI (près de 300 ETP) et 22% sont des CIP (près de 150 ETP). Le personnel administratif représente 32% (soit 200 ETP) des équivalents temps plein du personnel des SIAE hors insertion.

Selon les types de structures, les proportions diffèrent compte tenu des spécificités des salariés à accompagner :

- Dans les ACI, plus de la moitié (59%) des permanents sont des ETI ; 18% sont des CIP.
- Dans les AI, 61% des permanents sont des CIP ; quasiment aucun ETI dans ce type de structure.
- Dans les EI, la moitié (51%) des professionnels accompagnants sont des ETI et 12% sont des CIP. Dans certaines EI, les salariés en insertion évoluent aux côtés de salariés hors insertion. Dans certaines EI, les salariés en insertion sont d'ailleurs minoritaires . En particulier, dans une EI, l'insertion paraît anecdotique (1 seul ETP en insertion pour près de 60 ETP de droit commun).

Effectifs des salariés permanents en ETP par type de structures en 2023



- Dans les ETTI, 54% des encadrants sont des CIP et le pôle administratif compte pour 45% des ETP.

- Dans les EITI, les permanents représentent moins de 5 équivalents temps plein ; avec autant de CIP, d'administratifs, d'ETI.

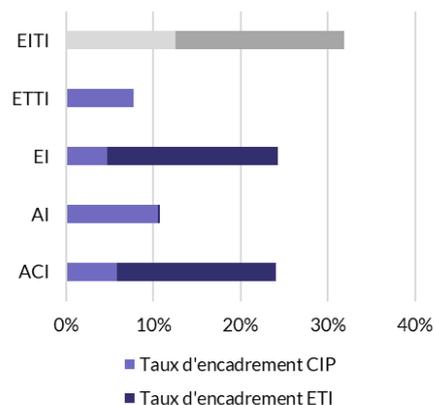
Des taux d'encadrement plus élevés dans les EI et les ACI

Les taux d'encadrement sont très différents d'un type de structure à l'autre considérant l'éloignement des salariés vis-à-vis de l'emploi.

Les EITI mis à part compte tenu des faibles effectifs en 2023, les taux d'encadrement les plus importants sont dans les EI et les ACI, sans surprise, avec respectivement 25% et 23%.

Le taux d'encadrement des AI et des ETTI est uniquement composé de CIP, respectivement 11% et 8%.

Taux d'encadrement par type de structures en ETP en 2023

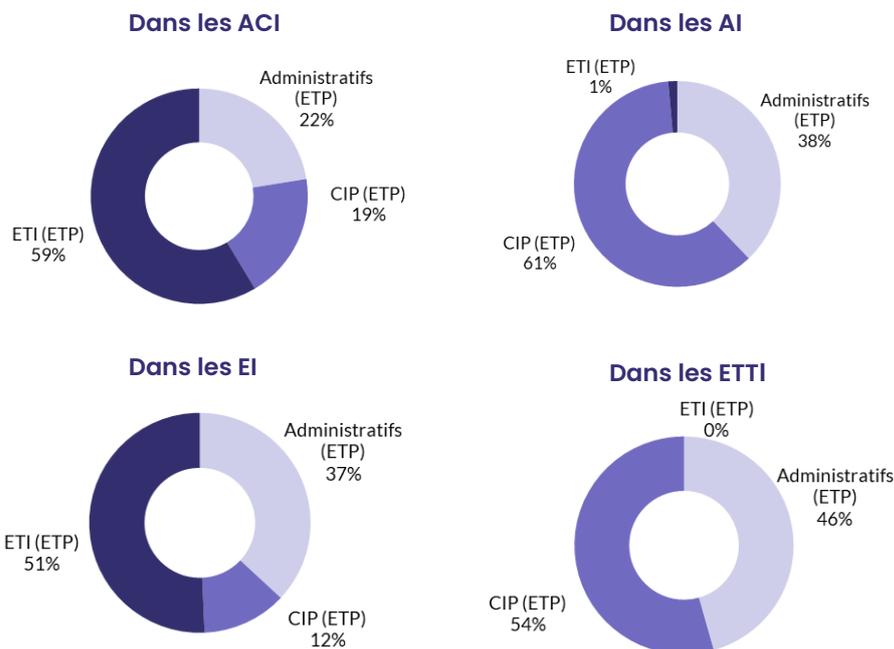


Définitions :

Taux d'encadrement CIP : nombre d'ETP CIP/nombre d'ETP en insertion

Taux d'encadrement ETI : nombre d'ETP ETI/nombre d'ETP en insertion

Effectifs des effectifs permanents par métier (en ETP) en 2023 (hors salariés de droit commun)





Fiches d'identité 2023 des types de structures

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

En 2023, 21 ACI sont installés et conventionnés dans la métropole. Ils accompagnent 34% des effectifs salariés de l'IAE. Depuis 2022, ce type de structure devient le plus gros employeur de l'IAE. Les ACI accompagnent 2 120 personnes en 2023.

En cinq ans (2018-2023), les effectifs salariés d'insertion ont crû de 55% soit 750 personnes supplémentaires.

En 2023, plus de la moitié des salariés en insertion sont bénéficiaires d'au moins un minimum social (52%).

La part des femmes dans les ACI est très inégale, avec des taux allant de 8% à 58% selon la structure.

Les secteurs d'activité principaux sont le bâtiment et les travaux publics, le maraîchage et la vente locale, les paysages, espaces verts et environnement, les activités de valorisation, le tri, le recyclage, la rénovation en menuiserie et les mobilités (notamment réparation de vélo).

48% des fins de parcours en ACI sont dynamiques : elles conduisent à un emploi (durable ou de transition) ou débouchent sur une formation ou sur un autre parcours.

Les associations intermédiaires (AI)

2023 est marquée par l'absorption d'une AI. Elles sont 8 dans la métropole et emploient 1 680 salariés en insertion. Le nombre de salariés en contrat avec les AI diminue encore cette année avec -12% soit 220 personnes de moins.

Depuis 2022, les AI ne sont plus le plus gros employeur de l'IAE sur le territoire métropolitain. Les effectifs sont inférieurs à 2018 (avec -670 personnes soit -28%).

Les AI accompagnent plutôt des femmes en insertion (57% en moyenne). Plus du tiers (35%) des salariés résident dans un quartier prioritaire.

Toutes les AI exercent dans le nettoyage, l'entretien, la propreté et les services aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités.

Cinq AI sont concernées par une baisse de leur chiffre d'affaires.

Près de 4 sorties sur 10 (38%) se soldent par un emploi durable ou de transition. 60% des sorties sont dynamiques.

Les entreprises d'insertion (EI)

Les EI installées dans la métropole sont 31 en 2023. Elles ont accompagné 1 660 personnes. Les effectifs sont stables par rapport à 2022.

74% des salariés sont des hommes. Pourtant les structures présentent des profils très différents : la part des femmes s'échelonne de 0% à 80% selon les structures. Dans les EI, 41% des salariés sont bénéficiaires d'un minimum social.

43% des EI proposent une activité dans la valorisation, le tri, le recyclage. 33% dans le nettoyage, la propreté et l'entretien., 23% ans les services aux particuliers.

48% des sorties sont dynamiques.

Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

Les 8 ETTI du territoire salarient 730 personnes en insertion. Elles accompagnent un public plutôt plus jeune (21%) et moins éloigné de l'emploi (8% sont sans emploi depuis au moins 24 mois). 84% des salariés sont des hommes.

52% des sorties sont dynamiques. 43% des sorties sont des sorties vers l'emploi durable ou de transition (CDI, CDD de 6 mois et plus, CDD de moins de 6 mois).



Messages clés 2023

Le paysage de l'IAE en 2023 : 70 établissements

En 2023, deux disparitions (un ACI et une AI) et une scission (EI) ont eu lieu.

En 2023, les effectifs diminuent de 3% pour atteindre 6 250 salariés en insertion. 34% des salariés exercent dans un ACI, 27% dans une AI, 26% dans une EI, 12% dans une ETTI. Les EITI salarient 1% des effectifs de l'IAE.

Depuis 2022, les ACI sont les plus gros employeurs de l'IAE.

La baisse des effectifs impacte tous les profils

En 2023, le public féminin représente 35% de l'ensemble des salariés accompagnés dans un parcours d'insertion. La baisse est continue depuis 2018.

En 2023, le nombre de femmes accompagnées augmente dans les ACI, les EI et les ETTI mais diminue dans les AI, structures qui emploient 44% de l'ensemble du public féminin. Ainsi, le nombre de femmes baisse et leur part diminue.

En 2022, la hausse des effectifs avait profité aux jeunes. En 2023, la baisse impacte toutes les tranches d'âge y compris les jeunes (-5%).

Les demandeurs d'emploi depuis 24 mois et plus en diminution continue

La situation de plein emploi conduit les SIAE à recruter des personnes très éloignées de l'emploi. En 2023, 26% des salariés en insertion sont demandeurs d'emploi de très longue durée. Cette part est sans doute sous-évaluée et la diminution continue depuis 2018 reflète peut-être plus le changement de système de recrutement via la plateforme de l'inclusion qu'une réelle baisse.

La question de la formation

Dans l'IAE, 75% des jeunes accompagnés sont peu qualifiés. 46% des salariés en insertion ont un niveau inférieur au CAP/BEP.

Pour un tiers des salariés, les parcours se soldent par un emploi

En moyenne, toutes structures confondues, les sorties de parcours dans l'IAE se soldent par un emploi durable ou de transition pour un tiers des salariés. Dans les ETTI, ce sont 43% des salariés qui bénéficient d'un emploi en sortie de parcours.

En particulier, les sorties en emploi durable (CDI ou CDD de 6 mois et plus) concernent aux alentours d'une personne sur cinq dans les ACI, les AI, et les EI et une personne sur quatre dans les ETTI.

Les associations intermédiaires sont toujours en difficulté

En 2022, les AI accusent un recul important de leur activité et par conséquent affichent une baisse des effectifs salariés. Elles subissent le contexte inflationniste après avoir fait face aux difficultés liées à la crise sanitaire. En 2023, cette situation se prolonge.

Les effectifs continuent de chuter en 2023 avec - 12% soit 220 salariés de moins. Les AI ne sont plus les premiers pourvoyeurs d'emploi des SIAE. Elles comptent pour 27% des effectifs en 2023 (42% en 2018). Au total, depuis 2018, les AI ont accompagné 670 personnes de moins.

Le recul des effectifs des AI, employeur essentiellement du public féminin, impacte l'emploi des femmes dans l'IAE.

Le chiffre d'affaires

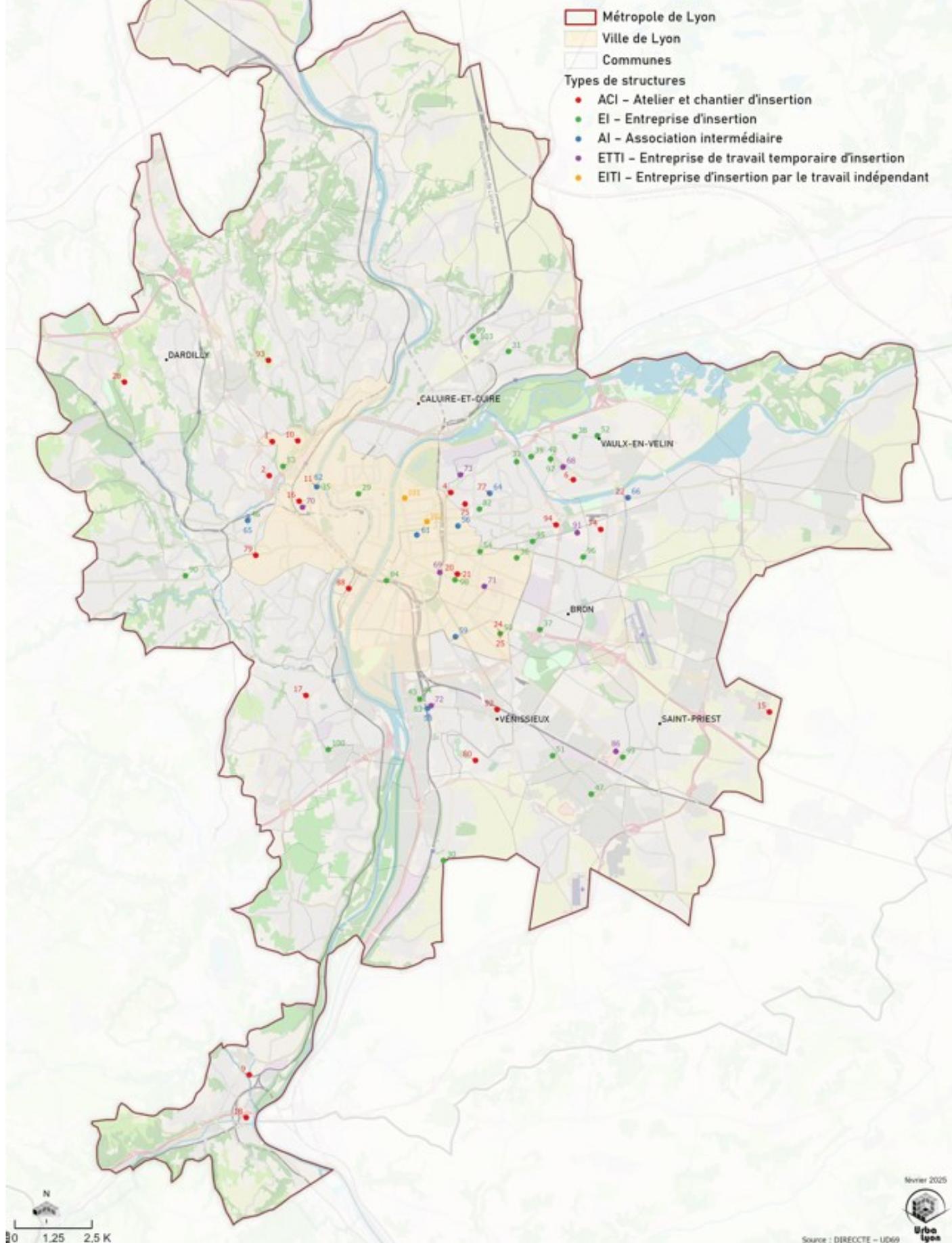
Les SIAE ont dégagé un chiffre d'affaires de 87 millions € en 2023, proche de celui de 2022.

Le chiffre d'affaires augmente dans les ACI et les EI (+6% et +4%) mais diminue de 8% dans les AI et de 17% dans les ETTI. 61% du chiffre d'affaires (53M€) provient des entreprises d'insertion. En réalité, ce chiffre d'affaires est gonflé par quelques EI qui développent de l'activité hors insertion.



La localisation des SIAE sur le territoire de la métropole

Les structures d'insertion par l'activité économique dans la métropole de Lyon en 2023



Numéro	Type de structure	Nom de la structure
1	ACI	AIDEN CHANTIERS
2	ACI	AIDEN CHANTIERS
4	ACI	AILOJ - ASSOCIATION D AIDE AU LOGEMENT DES JEUNES
6	ACI	FONDATION DE L ARMEE DU SALUT
9	ACI	LES POTAGERS DU GARON
10	ACI	AJD MIRLY
11	ACI	REED - RHONE EMPLOIS EXPLORATIONS DEVELOPPEMENT
14	ACI	FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI
15	ACI	IDEO - INITIATIVES DVPT EMPLOIS ET ORIENTATIONS
16	ACI	IDEO - INITIATIVES DVPT EMPLOIS ET ORIENTATIONS
17	ACI	INSERTION TRAVAIL EMPLOIS MULTISERVICES - ITEM
18	ACI	INSERTION TRAVAIL EMPLOIS MULTISERVICES - ITEM
20	ACI	RESTAURANTS DU COEUR DU RHONE
21	ACI	RESTAURANTS DU COEUR DU RHONE
22	ACI	MSD ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION
24	ACI	REGIE DE QUARTIER EUREQUA
25	ACI	REGIE DE QUARTIER EUREQUA
28	ACI	BRIGADES NATURE
29	EI	REGIE DE QUARTIER 124 SERVICES
30	EI	AESE - ASSOCIATION POUR L'EMPLOI ET LA SAUVERGARDE DE L'ENVIRONNEMENT
31	EI	REGIE DE QUARTIER AMIR
33	EI	BUERS SERVICES
35	EI	REED - RHONE EMPLOIS EXPLORATIONS DEVELOPPEMENT
36	EI	AIES - ASSOCIATION INSERTION EMPLOIS-SERVICES
37	EI	REGIE DE QUARTIER REUSSIR L'INSERTION A BRON
38	EI	CAR DOM
39	EI	EBS LE RELAIS BOURGOGNE
40	EI	ENVIE SUD EST
43	EI	L'ENTREPRISE ECOLE
44	EI	L'ENTREPRISE ECOLE TRANSPORT
46	EI	MAIA
47	EI	NOUVELLE ATTITUDE
50	EI	REGIE DE QUARTIER EUREQUA
51	EI	SARL AIJE HOMMES ET ENVIRONNEMENT
52	EI	SARL PRESTAL
53	EI	SARL TREMPIN BATIMENT
54	EI	SCOP ELITS PROPRETE
56	AI	AIDEN SERVICES
58	AI	ESTIME
59	AI	HUITIEME DIMENSION
61	AI	ARIEL SERVICES
62	AI	REED - RHONE EMPLOIS EXPLORATIONS DEVELOPPEMENT

Numéro	Type de structure	Nom de la structure
64	AI	SOLIDARITE SERVICES
65	AI	ASSOCIATION INTERMEDIAIRE ICARE
66	AI	MSD ASSOCIATION INTERMEDIAIRE
68	ETTI	EST EMPLOI SERVICES
69	ETTI	GREP INTERIM SAS
70	ETTI	GROUP INTERIM INSERT REGION OUEST LYON - GIROL
71	ETTI	ID EES INTERIM LYON
72	ETTI	INTERVALLE INTERIM
73	ETTI	RHONINSERIM BTP

Nouveaux établissements conventionnés depuis 2018

74	ACI	LES ATELIERS DE L'AUDACE
75	ACI	MEDIALYS
77	ACI	UNIS BIKE
79	ACI	VAL'TRIONS RE-TRouvailles
82	EI	ENVIE AUTONOMIE RHONE ALPES
83	EI	EST LYONNAIS DEVELOPPEMENT INSERTION RHONE ALPIN
84	EI	LA CONCIERGERIE SOLIDAIRE 69
86	ETTI	ID'EES INTERIM F
88	ACI	VELOGIK INCLUSION ESTIME
89	EI	BRASSERIE DULION - LYON
90	EI	FONDATION DE L ARMEE DU SALUT - HOTEL LE GRAND BARNUM
91	ETTI	HUMANDO
92	ACI	SOLIVET
93	ACI	TERRE DE MILPA
94	ACI	Le GRENIER DE TREMLIN
95	EI	ARES SERVICES
96	EI	ATELIER EMMAUS
97	EI	ENVIE RHONE ALPES
98	EI	LE MOULIN
99	EI	INCLUSINE
100	EI	INPACTE FONDERIE
101	EITI	LINKLUSION
102	EITI	LULU DANS MA RUE
103	EI	ENVIE SUD EST - site de Rillieux



Source des données statistiques :
Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail et des
Solidarités (DDETS) du Rhône

Traitements et analyses :
Agence d'urbanisme de l'aire
métropolitaine lyonnaise

Remerciements au service emploi
et insertion professionnelle
de la DDETS du Rhône

Directrice de la publication : **Natalia Barbarino**

Référent : **Estelle Pelletier** - e.pelletier@urbalyon.org

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme